



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 18 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE, en date du 20 avril 2021, les activités culturelles intérieures publiques (cinéma, musée, etc.) sont maintenues à condition de pouvoir respecter les mesures en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 20 avril 2021, les activités des commerces intérieurs sont contrôlées et permettent l'application des mesures en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 20 avril 2021, les activités en lien avec la restauration permettent la cueillette de plats pour emporter sur place à condition de respecter les mesures en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE lors de la pratique de sports ou de loisirs intérieurs le port du masque ne soit pas obligatoire à partir d'une distanciation de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE des places spécifiques sont attribuées aux musiciens dans les métros et que cet espace permet une distanciation suffisante avec autrui;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'autrui dans les métros est tolérée malgré la transgression des mesures en vigueur (distribution de publicité, proximité avec les usagers sur le quai d'embarquement ou à bord de la navette);

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- De procéder à la réouverture des emplacements permettant aux musiciens de jouer uniquement des instruments à cordes et percussions dans les métros;
- De fournir des stations de désinfectants aux endroits identifiés qui leur sont destinés;
- De règlementer le nombre de personnes pouvant s'arrêter sur place pour éviter les rassemblements.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Christine St-Pierre, députée de l'Acadie

14/09/2021
Date de signature de l'extrait